

Puis, l'honorable premier ministre, après s'être prononcé formellement sur la pratique constitutionnelle et les pouvoirs restreints du gouvernement, comme il l'a fait dans l'entrevue dont je viens de citer le compte rendu, prend une attitude entièrement opposée dans le rapport qu'il a fait au conseil exécutif. Dans ce dernier rapport il déclare qu'il s'agit d'un cas dans lequel le gouvernement est justifiable de s'écarter de la pratique constitutionnelle. Sur ce point je suis entièrement d'accord avec lui. Il arrive très souvent, en effet, qu'un gouvernement constitutionnel soit justifiable de s'écarter de la règle générale, et, dans le cas présent la justification était d'autant plus certaine que le chef de la gauche dans la Chambre des communes lui avait promis son appui et celui de tous ses partisans.

Un paragraphe du discours du trône, qui se rapporte au sujet que je discute présentement, a besoin d'explication. Il dit:

Un projet de loi sera soumis à votre approbation, à l'effet de payer le coût de l'équipement et les frais des contingents canadiens.

Que signifie la dernière partie de ce paragraphe? Signifie-t-elle le paiement du transport des troupes jusqu'à l'Afrique méridionale, ou signifie-t-elle que le gouvernement est prêt à présenter un bill à l'effet de payer tout ce que coûteront ces contingents? Permettez-moi d'exprimer l'espoir que la dernière interprétation que je viens d'indiquer est celle qui devrait être donnée.

L'honorable M. MILLER: Ecoutez! écoutez!

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: L'honorable ministre de la Justice ou l'honorable secrétaire d'Etat nous donneront, sans doute, cette information quand ils prendront la parole sur ce sujet. Je puis dire à la Chambre que le peuple canadien, si ma connaissance de l'opinion publique est exacte, ne se croyait pas être, aujourd'hui, dans la même position qu'il y a vingt ou trente ans. Il se considère, aujourd'hui, comme partie intégrante de l'empire tout autant que le peuple de la Grande-Bretagne, lui-même. Notre peuple a été protégé par ce dernier depuis que le Canada en fait partie, et il se déclare prêt, aujourd'hui, à délier les cordons de sa bourse et à payer tous les frais à payer pour l'organisation, l'envoi et le maintien de ces contingents. J'espère même que le gouvernement modifiera son

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

opinion et qu'il créera le précédent de demander au parlement de payer jusqu'au dernier centin tout ce que l'organisation et l'envoi de ces contingents ont coûté et même tout ce qu'ils coûteront durant la guerre.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Et ce que coûteront leurs armes, leur équipement et leurs dépenses pendant la campagne?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Oui, tout ce qu'ils coûteront jusqu'à la fin de la guerre. Je n'aime pas à ce que les choses soient faites à demi. Je me mets à la place d'un fils qui est appelé à défendre le foyer de son propre père. Ce fils serait-il digne de son père s'il n'était pas prêt, quelles que fussent les circonstances, à assister et défendre son père non seulement avec les forces de ses bras, mais aussi de toute autre manière à sa disposition. J'ai fait autant que les circonstances me le permettaient, l'année dernière, en appuyant la motion proposée par l'honorable ministre de la Justice, et en votant pour cette motion, la Chambre a unanimement déclaré qu'elle approuvait la politique de la Grande-Bretagne, politique qui consiste à protéger les droits civils et religieux des sujets britanniques et étrangers dans le Transvaal. Je me suis alors exprimé comme suit:

Bien qu'il ne soit pas du ressort de cette Chambre de simplement recommander une allocation ou le prélèvement d'un fonds pour aider l'Angleterre à faire une guerre, si, malheureusement, une guerre éclate, cette Chambre peut, au moins, déclarer que toute allocation qui sera proposée par les Communes, sous quelque gouvernement que ce soit, recevra l'appui empressé du Sénat.

Je suis encore de cette opinion, et j'espère que, puisque le gouvernement a changé d'avis relativement à l'envoi d'un contingent en Afrique, il modifiera aussi son opinion pour ce qui regarde la question de la dépense à encourir. Je sais que le ministre des Travaux publics a déclaré, en justification de sa propre ligne de conduite, que sir John Macdonald n'a jamais offert d'organiser aucun contingent pour aider la Grande-Bretagne à surmonter ses difficultés. Ma réponse à cette objection, c'est que la chose n'a jamais été aussi requise dans le passé qu'à présent.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. ALLAN: Ecoutez! écoutez!